



Procès-Verbal de la Commission Recherche du Conseil Académique

Formation Plénière

Séance du 10 février 2026

PV approuvé en
Commission Recherche
Formation Plénière
Le 10 mars 2026

Membres élus de la Commission Recherche du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Monsieur	ASPE Barthélémy	X		
Monsieur	BALMAND Samuel		X	
Monsieur	CAGNON Benoît		X	Mme Gillaizeau
Madame	CASTAGNEZ Noëlline	X		
Monsieur	CLAVIER Benoît		X	
Monsieur	CORMIER Franck	X		
Madame	COUILLANDRE Anabelle	X		
Madame	D'ALMEIDA Charlotte		X	Mme Grugier
Monsieur	DIALLO Babacar	X		
Madame	DURVILLE Fanny		X	
Monsieur	FOUCHER Fabrice	X		
Monsieur	FRANCOIS Clément	X		
Madame	GILLAIZEAU Isabelle	X		
Monsieur	GRANDJEAN Gilles		X	
Madame	GRUGIER Emma (titulaire)	X		
Monsieur	HALTER Fabien		X	
Madame	HENAULT Mélie		X	
Monsieur	KIRAT Djamel	X		
Madame	KOGA Estelle	X		
Monsieur	LACAYO Oscar	X		
Monsieur	LEFRANC Martin (titulaire)	X		
Madame	GIROT Cyrielle (suppléante)			
Madame	LETORT Frédérique	X		
Monsieur	LIEDLOFF Mathieu	X		
Madame	MOLLET Lucile	X		
Madame	MURA Catherine	X		
Madame	NICOURT Sophie	X		
Madame	RABOT Éva		X	Mme Turcu
Madame	RIBOT-BARRE Magali		X	Mme Koga
Monsieur	ROBIN Thierry	X		
Monsieur	SINTUREL Christophe	X		
Madame	TAILLEBOIS Emiliane	X		
Madame	TURCU Camélia	X		
Madame	VAN HEIJENOORT Carine		X	
Monsieur	VERIN Marc		X	
Madame	VERON Laélia		X	
Madame	YOUSSEF Sawsen		X	

Invité-e-s à la séance :

- Madame Gwennoline CAILLAUD, Secrétaire de cabinet, secrétaire de séance
- Madame Blandine CHAMPION, Directrice de la Recherche, des Écoles et des Études Doctorales
- Madame Nathalie KRUMHORN, Cheffe de cabinet, secrétaire de séance

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CR

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CR	41	37	19	13

En début de séance : Nombre de présents : 22 / Procurations : 4 / Total votants : 26

Le quorum étant atteint, Madame Camélia TURCU, Vice-présidente de la Commission Recherche ouvre la séance à 14h03.

Rappel de l'ordre du jour :

1. [Information] Informations générales
2. [Délibération] Approbation du Procès-Verbal de la Commission Recherche plénière du 13 janvier 2026
3. [Avis] Nouvelle composition du CIDR (Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche)
4. [Délibération] Mise à jour de la Charte du doctorat
5. [Discussion] Thématiques fédératrices : point d'avancement
6. [Discussion] Numérique et recherche
7. [Discussion] Questions diverses

1. [Information] Informations générales

- Appel à projets *BQR (Bonus Qualité Recherche)*
 - Date limite repoussée au 24 janvier 2026
 - Evaluation faite par les membres de la Commission Recherche
 - Groupe de travail – deux réunions :
 - 1^{ère} réunion (13h-14h, le **26/01/2026**) - définition des critères, méthode de travail
 - 2^{ème} réunion (13h-14h30, initialement en février, reprogrammée le **6/03/2026**) – pré-sélection des dossiers, proposition d'une liste principale des projets retenus, d'une liste d'attente
 - Décision concernant la sélection des projets BQR à la Commission Recherche du 10 mars 2026

- Appel à projets *Equipements* (Région Centre Val de Loire)

Sur impulsion de la Région, début des travaux sur le 2^{ème} appel à projets Equipements. Une réunion est prévue en mars afin de discuter les critères.

- Appel à projets *FEDER / STEP* : dépôt des projets au fil de l'eau

Cet appel à projets à fait l'objet d'une présentation en COS PU CVL au début du mois de février par la Région. Des fonds sont encore disponibles, appel à se positionner.

- Appel à projets *Carnot 2026* : mise en attente de l'appel

Appel à projets mis en attente pour en redéfinir le cadre.

- Nouveaux guides d'évaluation HCERES

Pour la partie laboratoires/recherche : 4 critères

Les critères sont plus souples que par le passé.

Le choix est donné aux laboratoires d'utiliser les indicateurs de leur choix pour répondre aux critères.

- Loi Spéciale 2026

Le Budget 2026 est adopté, mais le Projet de Loi de Finances doit encore être validé par le Conseil Constitutionnel avant d'être promulgué.

Les consignes données par la DAF en lien avec la procédure Loi Spéciale sont donc encore en vigueur.

Un retour à la normale est attendu après les vacances de février.

- Campagne emploi E/EC officiellement validée

2. [Délibération] Approbation du compte rendu de la Commission Recherche plénière du 13 janvier 2026

En l'absence de remarque, la Vice-présidente soumet le Procès-verbal de la Commission Recherche en formation plénière du 13 janvier 2026 au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	37

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Vote de la Commission : Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. [Avis] Nouvelle composition du CIDR (Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche)

Le référent à l'intégrité scientifique est désigné par le Président de l'Université pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

Les membres du CIDR sont désignés par le Président sur proposition du référent scientifique, après avis de la commission recherche du conseil académique, pour un mandat de 3 ans

renouvelable une fois.

Le Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche (CIDR) est composé de la manière suivante :

Au poste de référent (le référent est amené à présider le CIDR) :

- **William Marois** - Professeur des universités

Comme membres du CIDR :

- **Nathalie Dion**, Maître de conférences HDR (CRJP)
- **Eric Tabuteau**, Professeur des universités (REMELICE)
- **Magalie Ribot**, Professeure des universités (IDP)
- **Lionel Mercury**, Professeur des universités (ISTO)

La quasi-totalité des champs disciplinaires est ainsi représenté par ce comité, à l'exception de la santé.

Par la suite, le CIDR pouvant compter jusqu'à 6 membres pourra ainsi être complété d'un enseignant-chercheur relevant du domaine de la santé.

Par ailleurs, à titre d'information, un travail actuellement est en cours avec le CHU afin que deux Enseignants-Chercheurs de l'Université puissent intégrer le Comité d'Ethique de la Recherche (CER) du CHU d'Orléans.

La Vice-présidente soumet la nouvelle composition du CIDR (Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche), au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	37

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Vote de la Commission : La nouvelle composition du CIDR (Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche) est validée à l'unanimité.

4. [Délibération] Mise à jour de la Charte du doctorat

Lors de la réunion du Collège doctoral du 23 janvier dernier, l'ajout d'un paragraphe dans la Charte du doctorat relatif à l'usage des Intelligences Artificielles Génératives (IAG) a été proposé.

L'évolution de la charte fait suite à des ajustements et une harmonisation des pratiques au sein du Collège Doctoral Centre-Val de Loire.

La proposition :

« Dans le respect des principes d'intégrité scientifique, de confidentialité et de transparence, l'utilisation d'IAG (texte, image, code, données, audio) dans le cadre de la préparation d'une thèse doit être déclarée et tracée.

Toute contribution autre qu'une correction mineure, ne modifiant ni le sens ni la nature du texte original, doit faire l'objet d'une mention explicite dans le manuscrit de la thèse, mais également dans les articles scientifiques, les actes de conférences et les communications orales) précisant

l'outil, la nature et l'ampleur de son usage, ainsi que les modalités de vérification humaine. La tenue d'un journal de prompts (paramètres et version utilisés) est requise afin d'assurer la traçabilité et la reproductibilité (1).

Le doctorant, sous la responsabilité de son directeur de thèse (2), veille à ce que l'usage de ces outils ne conduise ni à la fabrication ou falsification de données (3), ni à la divulgation d'informations confidentielles et doit vérifier systématiquement le cadre légal, la position des revues, éditeurs, conférences et financeurs concernés sur l'usage d'IAG.

Dans tous les cas, la thèse doit être le fruit d'un travail intellectuel (4) du doctorant et l'utilisation d'IAG doit rester mesurée, pertinente et en cohérence avec les objectifs scientifiques de la thèse et tracée, en concertation avec la direction de thèse. »

Ce point à l'ordre du jour vise uniquement à intégrer ce paragraphe dans la Charte, pas à revoir le contenu de la proposition de texte.

Néanmoins plusieurs passages de cette proposition suscitent des débats :

- (1) : La « reproductibilité » semble illusoire en raison des versions successives de l'outil et qu'à prompt identique, l'IAG ne fournit pas de réponse identique.
- (2) : La notion de « responsabilité du directeur de thèse » inquiète, car il n'est pas possible de tout vérifier. La responsabilité première est censée être celle du doctorant, sous-couvert du directeur de thèse.
 - La Vice-présidente de la Commission Recherche rappelle que la thèse en elle-même est sous la responsabilité du directeur de thèse. Dans le cadre de l'utilisation de l'IA, il est nécessaire de sensibiliser le doctorant.
- (3) Sur la question de la fabrication et de la falsification des données, les membres de la Commission recherche estiment que ces pratiques ne sont pas spécifiques aux IAG et n'ont donc pas vocation à être traitées de manière particulière dans la charte. La falsification des données, quel qu'en soit le procédé, demeure en tout état de cause inacceptable.
- Les membres de la Commission Recherche demandent également si, à travers ce paragraphe inclus dans la charte, on vise à encadrer, encourager ou au contraire décourager l'usage des IAG, dont la présence s'intensifie dans les pratiques quotidiennes. Dans la mesure où des fonctionnalités d'IAG sont désormais intégrées à de nombreux outils standard, leur utilisation pourrait progressivement devenir la norme. La question se pose donc de la position que la charte doit adopter à l'égard de ces usages.
- (4) : L'absence du mot « original » interroge. Des membres de la Commission Recherche proposent « *fruit d'un travail intellectuel original* ».
 - La thèse est par essence un travail original de recherche du doctorant. La Vice-présidente de la Commission Recherche rappelle que cette notion est par ailleurs régulièrement mentionnée dans la Charte.
- Compte-tenu de la forte évolutivité des outils d'IA, les trois premières lignes de cette proposition semblent suffisantes afin d'aller au plus simple et au plus pérenne.

Cette proposition de texte visant à sensibiliser les doctorants à l'usage de l'IA a fait l'objet des échanges au Collège doctoral et a été approuvée par l'ensemble des membres du Collège Doctoral Centre-Val de Loire. Elle est le fruit d'un travail réalisé par le CIDR, les Ecoles doctorales et les VP Numérique. La mise en place de la nouvelle version de cette charte sera accompagnée d'un courrier commun adressé par les VPCR aux directeurs de thèses. Les règlements intérieurs de chaque école doctorale pourront également être mis en avant / retravaillés afin de tenir compte de l'utilisation propre à chaque discipline.

14H34 : Arrivée Mme GIROT : 23 + 4

Cette nouvelle version de la charte sera signée par les doctorants débutant leur thèse en 2026.

Ceux ayant déjà débuté leur thèse seront informés de l'intégration de ce paragraphe sans avoir besoin de signer à nouveau la charte.

Les membres de la Commission souhaite faire part au travers de leurs votes, que le travail sur ce paragraphe n'est pas encore abouti.

La Vice-présidente soumet la mise à jour de la Charte du doctorat du collège doctoral Centre-Val de Loire au vote des membres de la Commission :

Effectif statutaire :	41
Membres en exercice :	37

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	4
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	10
Votants :	17
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	17
Pour :	6
Contre :	11

Vote de la Commission : La mise à jour de la Charte du doctorat est rejetée.

Ce point sera revu avec le Collège Doctoral et les Vice-présidents en charge du Numérique vont retravailler le texte afin de revoir les points les plus importants en proposant éventuellement une version plus courte.

5. [Discussion] Thématiques fédératrices : point d'avancement

La Vice-présidente présente la restitution des travaux des groupes de travail au sujet des Thématiques fédératrices.

Présentation jointe en annexe

Les membres de la commission montrent une inquiétude quant à la répartition des ressources tant dans les laboratoires que dans les composantes.

Les thématiques fédératrices sont destinées à vivre dans le temps et à voir de plus en plus d'enseignants-chercheurs s'impliquer. Elles pourront bénéficier à terme d'un budget dédié mais il faut d'abord laisser le temps aux personnes de se rencontrer autour de ces thématiques. Dans un premier temps, il est demandé à chacun d'avoir des vrais projets d'animation scientifique, et des vrais projets articulant recherche et formation, avant d'octroyer le budget nécessaire.

15h47 : départ de M. François, 22 + 5

6. [Discussion] Numérique et recherche

La Vice-présidente invite Matthieu Exbrayat, Vice-président délégué au Numérique et pédagogies innovantes à présenter le sujet « Numérique et Recherche ».

Présentation jointe en annexe

Les participants s'enquière des outils qu'il conviendrait d'utiliser pour s'affranchir des outils numériques internationaux.

- Comme outils nationaux : la suite numérique (visio, éditions collaboratives de documents, etc) ou RESANA (partage de documents)

La mise en place d'outils régionaux ou internes nécessite du temps d'élaboration.

Les personnels connaissent peu le portefeuille d'outils numériques dont dispose la DSI. L'acculturation des services centraux fait partie du projet d'administration.

7. [Discussion] Questions diverses

Ce point n'a fait l'objet d'aucune discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h18

La Vice-présidente de la Commission
Recherche



Camélia TURCU